



MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

**Mission d'AMO technique, énergétique, de commissionnement et de suivi de la performance
des installations techniques dans le cadre d'un Marché Global de Performance pour la
rénovation de la Cité U de Vannes**

Référence : MS 2026-026

**CROUS BRETAGNE
7 Place Hoche - CS 26428
35064 RENNES CEDEX
N° SIRET : 183500032 00010**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET	3
1.1 Crous Bretagne	3
1.2 Cité Universitaire « Square Montaigne » à Vannes	3
1.3 Projet de rénovation de la Cité Universitaire	4
1.4 Calendrier prévisionnel de l'opération	5
ARTICLE 2 - OBJET DE LA MISSION DE L'AMO	6
2.1 Contenu de la mission	6
2.2 Rôle de l'AMO	6
2.3 Phase 1 : Conception (uniquement pour la tranche optionnelle n°1)	6
2.4 Phase 2 : Réalisation (tranche ferme et tranche optionnelle n°1)	9
2.5 Phase 3 : Assistance au suivi de la performance en phase exploitation-maintenance (tranche ferme et tranche optionnelle n°1)	10
ARTICLE 3 - MODALITE D'EXECUTION DES PRESTATIONS	13
3.1 Délais d'exécution des missions	13
3.2 Moyens fournis au titulaire du marché	13

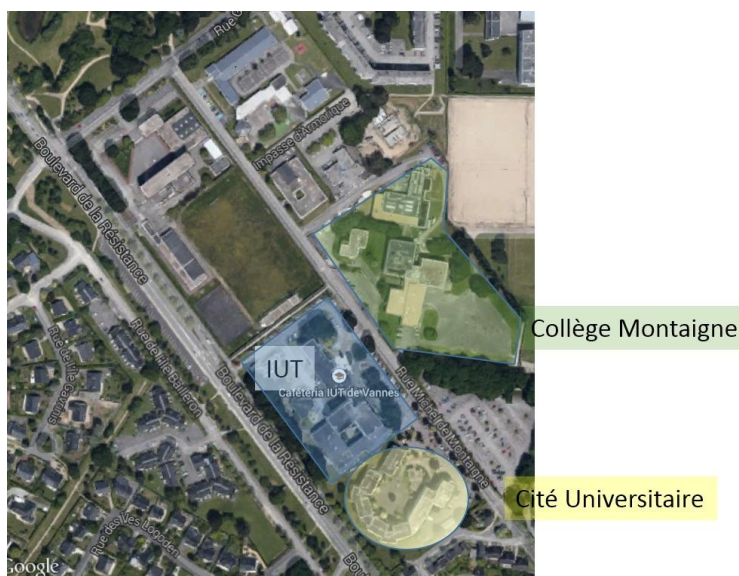
1.1 Crous Bretagne

Au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et les vingt-six Centres régionaux des œuvres universitaires (Crous) constituent un réseau dont la mission sociale s'étend à tous les services de proximité de la vie quotidienne des étudiants : accompagnement social et financier (bourses sur critères sociaux, aides financières, service social) logement, restauration, vie de campus. Ces établissements constituent un réseau dont la mission sociale (bourses sur critères sociaux, aides financières) s'étend à tous les services de proximité de la vie quotidienne des étudiants (restauration, logement, culture...). Leur ambition est d'apporter aux 2,6 millions d'étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'Enseignement supérieur : recherche d'emplois temporaires, vie de campus, accueil des étudiants étrangers, etc. Ils interviennent en relation avec de nombreux partenaires.

Les activités de restauration et de logement du Crous Bretagne sont assurées au sein de 12 unités de gestion dont 34 résidences et 42 structures de restauration, réparties sur 4 départements. L'offre de logement s'élève à 8 262 lits environ, le nombre annuel de repas servis s'élève à environ 3 millions. L'académie accueille 132 000 étudiants environ dont 42 500 boursiers sur critères sociaux.

1.2 Cité Universitaire « Square Montaigne » à Vannes

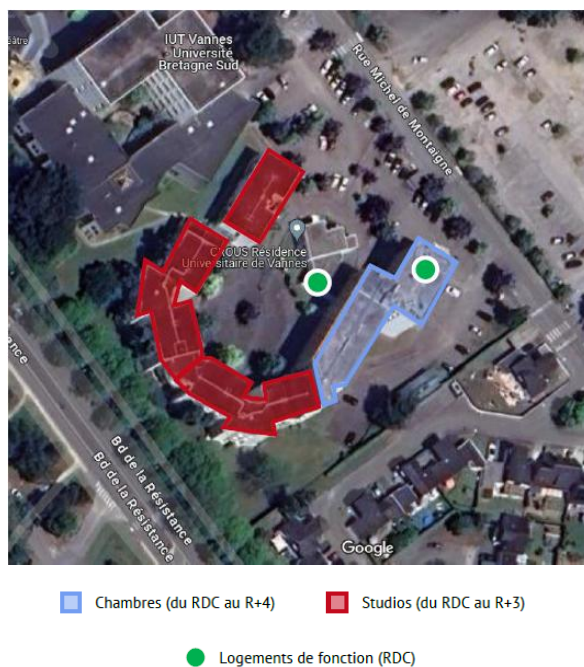
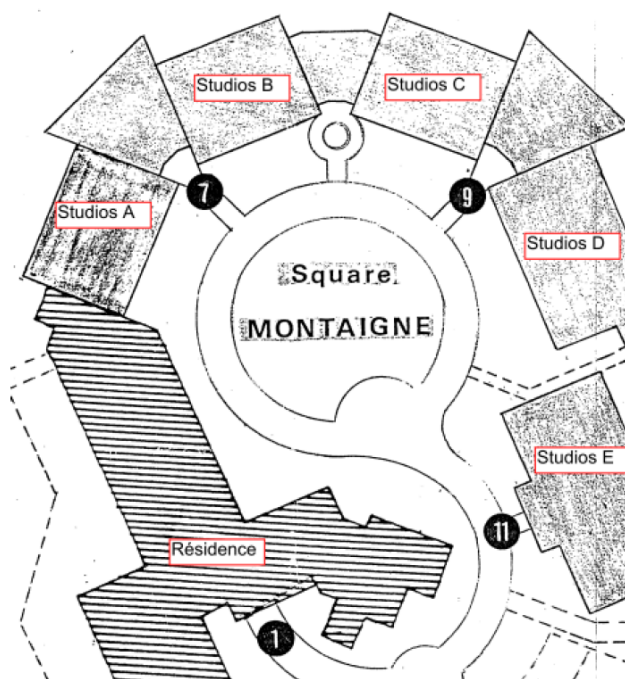
La Cité Universitaire « Square Montaigne » est située au 12 Square Montaigne à Vannes, à proximité de l'IUT et du collège Montaigne.



Elle a été réalisée en deux phases de construction, et se compose de plusieurs ensembles immobiliers.

La première phase concerne la partie « Résidence », construite en 1974, puis modernisée en 2003 ; l'ensemble se compose d'un bâtiment de 151 Chambres d'environ 9m², réparties sur quatre étages. On y retrouve également, des cuisines collectives dans les niveaux supérieurs, ainsi que des salles TV et informatique accessibles aux étudiants. Pour finir, on retrouve au RDC des logements de fonction ainsi que des bureaux pour les personnels du Crous.

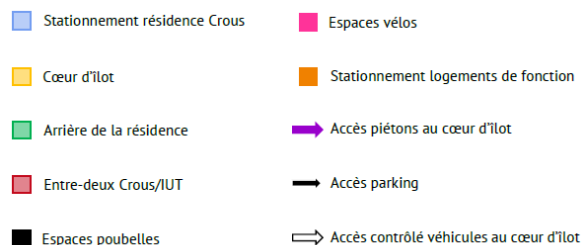
La seconde phase concerne la partie « Studios », construite en 1991/1992, elle se compose de 3 ensembles, avec un total de 5 bâtiments. Les bâtiments A, B, C et D communiquent au RDC et au R+1, le bâtiment E quant à lui communique avec le bâtiment D qu'à partir du R+1. Ils représentent un total de 145 studios, répartis sur trois étages. On y retrouve également des espaces de travail réservés aux étudiants.



Occupation des espaces extérieurs :



Vue aérienne du site



1.3 Projet de rénovation de la Cité Universitaire

Le Crous Bretagne a engagé un ambitieux programme de rénovation de la Cité universitaire de Vannes, avec un double objectif : améliorer significativement les performances énergétiques des bâtiments et renforcer le confort de vie des étudiants.

C'est sous la forme d'un Marché Global de Performance (MGP) que les travaux de rénovation seront réalisés.

L'enjeu du projet de rénovation est de :

- Maîtriser les consommations d'énergie,
- Faciliter l'entretien et la maintenance des équipements et des espaces,
- Améliorer la qualité d'accueil des étudiants et de la fonctionnalité des espaces communs et des logements

Le Marché Global de Performance est composé en tranche :

- Tranche ferme : Conception, Réalisation et Exploitation-Maintenance des bâtiments Studios (période initiale de 4 ans)
- Tranche optionnelle n°1 : Conception, Réalisation et Exploitation-Maintenance du bâtiment Chambres (jusqu'à la fin de l'exploitation-maintenance de la tranche ferme).

Le coût du MGP (incluant la période initiale d'exploitation-maintenance uniquement) est de :

	€HT	€TTC
Tranche ferme	4 100 000 €HT	4 500 000 €TTC
Tranche optionnelle n°1	3 000 000 €HT	3 250 000 € TTC

La part des travaux énergétiques dans la tranche ferme est d'environ 20% et celle dans la tranche optionnelle est d'environ 15%.

Le programme de travaux prévoit une intervention globale visant à améliorer durablement la performance énergétique du bâtiment ainsi que la qualité d'usage des espaces de vie et des parties communes.

Les opérations porteront à la fois sur l'enveloppe du bâti et sur les équipements techniques afin de renforcer le confort thermique, optimiser les consommations et moderniser les installations existantes. Parallèlement, une requalification des espaces communs et des logements permettra d'améliorer les usages, la fonctionnalité des circulations et la qualité générale du cadre de vie des occupants.

La tranche optionnelle n°1 s'inscrit dans la même dynamique, avec un niveau d'intervention renforcé sur certains ouvrages et une restructuration plus approfondie des espaces communs et des chambres, accompagnée d'une modernisation des équipements techniques et énergétiques.

1.4 Calendrier prévisionnel de l'opération

Le calendrier prévisionnel de l'opération est :

- Mai 2026 : Notification du Marché Global de Performance

Rénovation des bâtiments Studios

- Mai 2026 : Etudes de conception pour les studios
- Juin 2026 : Préparation de chantier
- Juillet 2026 : Démarrage des travaux des studios
- Juillet 2026 – Avril 2027 : 2 réceptions partielles pour mise à disposition de logements
- Juillet 2027 : Réception finale des travaux – début de la phase exploitation-maintenance
- Juillet 2031 : Fin de la phase exploitation-maintenance

Rénovation du bâtiment Chambres

- Février 2027 : Etudes de conception pour les chambres
- Juillet 2027 : Démarrage des travaux des chambres à la réception des travaux des studios
- Juillet 2028 : Réception des travaux – début de la phase exploitation-maintenance
- Juillet 2031 : Fin de la phase exploitation-maintenance

ARTICLE 2 - OBJET DE LA MISSION DE L'AMO

2.1 Contenu de la mission

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir le contenu de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) relative :

- à l'expertise technique des installations thermiques et fluides,
- à l'accompagnement énergétique,
- au commissionnement des installations techniques,
- au suivi et à la vérification des performances dans le cadre d'un Marché Global de Performance (MGP).

Le marché de l'AMO est composé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle :

Tranche ferme/optionnelle	Description
<u>Tranche Ferme</u> : Mission d'AMO technique, énergétique et de commissionnement des installations techniques du bâtiment Studios	Phase 2 : Réalisation Phase 3 : Exploitation/Maintenance
<u>Tranche optionnelle</u> : Mission d'AMO technique, énergétique et de commissionnement des installations techniques du bâtiment Chambres	Phase 1 : Conception Phase 2 : Réalisation Phase 3 : Exploitation/Maintenance

Les missions décrites concernent aussi bien la tranche ferme (Bâtiments Studios) que la tranche optionnelle (Bâtiment Chambres).

2.2 Rôle de l'AMO

L'AMO assurera un rôle d'accompagnement technique et de conseil auprès du Maître d'Ouvrage. Il devra être force de proposition afin d'optimiser le projet et faire preuve de pédagogie pour assurer un rôle de médiation entre le titulaire du MGP et la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ces démarches d'optimisation.

2.3 Phase 1 : Conception (uniquement pour la tranche optionnelle n°1)

Phase APD – Avant-Projet Définitif

A. Analyse technique et validation de la conception

L'AMO procédera à l'analyse technique globale des solutions proposées afin de vérifier leur cohérence avec les objectifs du projet et les exigences du Marché Global de Performance.

Cette mission comprend :

- l'analyse de la conception de la chaufferie et des choix techniques associés ;
- l'analyse des schémas hydrauliques et aérauliques ;
- la vérification des principes de régulation, de pilotage et de fonctionnement ;
- l'analyse des plans d'installation (implantation, accessibilité, maintenance) ;
- la vérification des hypothèses de calcul (besoins thermiques, débits, puissances) ;
- le contrôle des notes de dimensionnement (chauffage, ventilation, ECS) ;

- la vérification de l'adéquation entre les équipements proposés et les besoins réels ;
- l'analyse des marges de sécurité et facteurs de simultanéité ;
- l'analyse critique des études de conception :
 - o SED,
 - o RTE / STD / simulations énergétiques,
 - o notes techniques de dimensionnement ;
- la vérification de la cohérence globale entre les différentes études.

B. Vérification des performances et conformité aux exigences du marché

L'AMO vérifiera la conformité des solutions techniques aux objectifs énergétiques, fonctionnels et contractuels du projet.

Cette mission comprend :

- l'analyse des performances théoriques des équipements (rendements, COP, efficacités) ;
- la vérification du respect des exigences du programme :
 - o niveaux de consommation,
 - o confort thermique,
 - o exigences environnementales ;
- la validation de la conformité aux objectifs énergétiques du MGP ;
- la vérification de la cohérence avec les engagements contractuels ;
- l'identification des risques techniques susceptibles d'affecter l'atteinte des performances ;
- la préfiguration du plan de commissionnement :
 - o identification des systèmes critiques ;
 - o définition des futurs points de contrôle.

C. Analyse des conditions d'exploitation, maintenance et pérennité des installations

L'AMO analysera les dispositions retenues afin de garantir la performance durable des installations.

Cette mission comprend :

- la vérification de l'accessibilité des équipements techniques et réseaux ;
- l'évaluation de leur maintenabilité ;
- l'analyse de la simplicité des opérations d'entretien et de maintenance ;
- l'évaluation de la fiabilité et de la robustesse des systèmes proposés ;
- l'analyse de leur capacité à garantir la maîtrise de l'énergie dans la durée ;
- la vérification de la compatibilité des choix techniques avec les contraintes futures d'exploitation.

D. Assistance à la maîtrise d'ouvrage et gouvernance de projet

L'AMO assurera un accompagnement continu du maître d'ouvrage à travers :

- la participation aux réunions techniques (COTECH) ;
- la participation aux comités de pilotage (COPIL) ;
- la formalisation des avis techniques et points d'arbitrage.

E. Délai d'exécution

Le délai d'exécution de la mission est fixé à **15 jours calendaires à compter de la réception d'un dossier APD complet.**

A. Analyse technique et validation du projet

L'AMO procèdera à une analyse approfondie du projet afin de vérifier la cohérence technique des solutions retenues à l'issue de la phase APD.

Cette mission comprend :

- la revue détaillée de la conception des installations :
 - o chaufferie,
 - o réseaux hydrauliques et aérauliques,
 - o systèmes de ventilation,
 - o systèmes de régulation et de pilotage ;
- l'analyse détaillée des plans PRO ;
- la validation des études PRO :
 - o SED détaillés,
 - o notes de calcul mises à jour ;
- la vérification de la cohérence technique globale du projet ;
- la validation des interfaces entre lots techniques.

B. Vérification des performances, des stratégies énergétiques et du commissionnement

L'AMO vérifiera que le projet permet d'atteindre les objectifs de performance énergétique du Marché Global de Performance et qu'il est mesurable et pilotable.

Cette mission comprend :

- la vérification des performances énergétiques prévisionnelles et du respect des exigences contractuelles ;
- l'analyse des écarts éventuels et proposition d'ajustements ;
- l'élaboration du plan de commissionnement détaillé :
 - o liste des essais,
 - o scénarios de test,
 - o responsabilités des intervenants.

C. Analyse des conditions d'exploitation, de maintenance et de suivi de la performance

L'AMO vérifiera que les installations sont adaptées à une exploitation performante et durable, compatible avec les exigences du MGP.

Cette mission comprend :

- l'analyse des conditions d'exploitation :
 - o accessibilité des équipements,
 - o maintenabilité,
 - o sécurité d'intervention ;
- la vérification des gammes de maintenance ;
- la validation de la cohérence des choix techniques avec les objectifs de performance dans la durée ;
- la vérification de l'architecture des systèmes de pilotage (GTB) :
 - o qualité de la remontée des données,
 - o compatibilité avec le suivi de performance du MGP,
 - o exploitabilité des données ;
- la vérification du plan de comptage énergétique et des méthodes de mesure :
 - o consommations,
 - o températures,
 - o débits ;
- la vérification de la compatibilité du dispositif avec le futur suivi de performance.

D. Assistance à la maîtrise d'ouvrage et gouvernance de projet

L'AMO assurera un accompagnement du maître d'ouvrage dans la validation du projet :

- participation aux réunions techniques (COTECH) ;
- participation aux comités de pilotage (COFIL) ;
- formalisation des avis techniques et préparation des éléments d'aide à la décision.

E. Délai d'exécution

Le délai d'exécution de la mission est fixé à **15 jours calendaires à compter de la réception d'un dossier PRO complet**.

2.4 Phase 2 : Réalisation (tranche ferme et tranche optionnelle n°1)

A. Assistance à la maîtrise d'ouvrage – Analyse des études d'exécution (EXE)

Cette mission porte sur l'analyse des études produites par le titulaire du MGP, sans mission de visa ni d'approbation.

Objectifs :

- Vérifier la conformité des études EXE et des visas au programme,
- Contrôler la cohérence technique globale des ouvrages,
- S'assurer de la prise en compte des exigences d'exploitation-maintenance et de performance énergétique,
- Identifier les incohérences, omissions ou contradictions techniques.

Périmètre :

- Plans d'exécution et de synthèse,
- Notes de calcul et dimensionnements,
- Fiches techniques équipements,
- Interfaces entre lots techniques,
- Compatibilité avec les exigences de performance du MGP.

Le titulaire du MGP reste pleinement responsable de la conception et de la conformité de ses études.

B. Assistance au suivi d'exécution et de la performance en phase travaux

Cette mission vise le pilotage de la performance en phase chantier, en lien direct avec les engagements contractuels du MGP.

2.1 Suivi technique et conformité des travaux

- Contrôle de la conformité des travaux aux exigences du programme,
- Vérification de la bonne mise en œuvre des solutions techniques (CVC, ECS, etc.),
- Analyse des écarts d'exécution et suivi des actions correctives,
- Analyse des variantes techniques proposées par le titulaire.

2.2 Suivi de la performance énergétique et des systèmes

- Vérification de la mise en place des systèmes de comptage (énergie, eau, températures),
- Contrôle de la cohérence des dispositifs de suivi des indicateurs de performance,
- Analyse de la préparation des systèmes de supervision (GTB),
- Suivi de la qualité des dispositifs permettant le respect des engagements énergétiques.

2.3 Contrôle documentaire et terrain

- Analyse des documents techniques transmis par le titulaire,
- Visites de chantier régulières ciblées sur les enjeux performanciers,
- Participation ponctuelle aux réunions de chantier (durant les phases où les travaux impactent le volet performancier, la présence de l'AMO à la réunion de chantier sera à minima mensuelle),

- Présence occasionnelle aux réunions de maîtrise d'ouvrage/titulaire MGP selon les thématiques et les besoins sur les points techniques en lien avec le volet performanciel,
- Participation aux COTECH et COPIL.

2.4 Reporting

- Production de rapports synthétiques d'analyse et d'alerte,
- Suivi des risques techniques et énergétiques.

C. Mission de commissionnement et mise en service des installations

Cette mission vise à garantir que les installations permettent d'atteindre les performances contractuelles dès la mise en exploitation.

3.1 Contrôle des essais et de la mise en service

- Analyse et suivi des essais de mise en service,
- Vérification des tests d'étanchéité (méthodes, échantillonnage, résultats),
- Contrôle des procès-verbaux de réception des équipements techniques,
- Suivi des réglages et équilibrages des installations.

3.2 Vérification de la conformité des systèmes techniques

- Contrôle des études EXE finales et cohérence avec les installations réalisées,
- Vérification des caractéristiques techniques et dimensionnements,
- Contrôle de la conformité des installations aux exigences du programme.

3.3 Validation des conditions d'exploitation

- Vérification de la maintenabilité des équipements,
- Analyse des conditions d'entretien et d'exploitation,
- Contrôle de l'accessibilité des installations techniques.

D. Mission de réception et de clôture technique

Cette mission couvre l'ensemble des opérations de réception et de transfert vers l'exploitation.

4.1 Assistance aux opérations de réception

- Participation aux OPR,
- Suivi des opérations de réception,
- Analyse des réserves et suivi de leur levée,
- Validation de la conformité des ouvrages livrés.

4.2 Vérification des livrables de fin de chantier

- Vérification de la cohérence globale du DOE avec les objectifs de performance du MGP et identifier les manques bloquants pour l'exploitation et la performance énergétique,
- Vérification du DIUO : cohérence des dispositions de maintenance avec les choix techniques réalisés et identifier les risques pour l'exploitation / maintenance future,
- Contrôle de la complétude documentaire technique.

4.3 Fin de cette phase

La mission est considérée comme achevée :

- après levée de l'ensemble des réserves liées aux performances,
- et validation de la conformité globale des installations aux objectifs du MGP.

2.5 Phase 3 : Assistance au suivi de la performance en phase exploitation-maintenance (tranche ferme et tranche optionnelle n°1)

A. Suivi et analyse des données d'exploitation

Le titulaire réalise une analyse continue des données issues de l'exploitation des installations.

À ce titre, il :

- Analyse les rapports périodiques transmis par le titulaire du MGP (trimestriels et annuels),
- Examine les réglages des équipements et les stratégies de pilotage mises en œuvre,
- Analyse les scénarios d'usage, d'occupation et les conditions environnementales,
- Étudie les résultats des mesures (consommations, températures, indicateurs de performance),
- Vérifie la cohérence, la fiabilité et la traçabilité des données transmises.

Le titulaire identifie les dérives éventuelles et en analyse les causes.

B. Suivi et analyse des performances et des engagements contractuels

Le titulaire assiste le maître d'ouvrage dans la vérification du respect des engagements du MGP.

À ce titre, il :

- Analyse les résultats obtenus au regard des objectifs de performance contractuels,
- Vérifie la conformité au programme performanciel,
- Prend en compte les évolutions validées en phases conception et réalisation,
- Évalue la pertinence des solutions techniques mises en œuvre,
- Analyse l'efficacité des actions de sensibilisation et de formation des exploitants et des usagers.

En cas d'écart, le titulaire identifie les causes et les responsabilités associées.

C. Suivi des actions correctives, optimisation et commissionnement en exploitation

Le titulaire accompagne le maître d'ouvrage dans l'amélioration continue des performances des installations sur toute la durée de la phase d'exploitation-maintenance.

À ce titre, il :

- Analyse les actions correctives proposées par le titulaire du MGP,
- Vérifie leur pertinence au regard des objectifs contractuels,
- Suit leur mise en œuvre et évalue leur efficacité,
- Propose, le cas échéant, des mesures complémentaires d'optimisation technique, énergétique et d'exploitation,
- Évalue les impacts techniques, énergétiques et financiers des actions envisagées.

Dans le cadre du suivi en exploitation, le titulaire met en œuvre une démarche de commissionnement continu visant à garantir le maintien dans le temps des performances des installations.

À ce titre, il :

- Vérifie l'adéquation des réglages des installations avec les conditions réelles d'usage, d'occupation et d'environnement,
- Analyse les dérives de fonctionnement et en identifie les causes,
- Propose des ajustements de paramétrage et d'exploitation (lois de régulation, consignes, plages horaires, scénarios de fonctionnement),
- Contrôle la cohérence entre les performances mesurées et les performances attendues au titre du MGP,
- Contribue à l'amélioration continue des installations en lien avec le titulaire du MGP.

En cas de non-atteinte des objectifs contractuels, le titulaire :

- Analyse les écarts et les responsabilités associées,
- Identifie les dispositions contractuelles applicables (pénalités, compensations, etc.),
- Formule des propositions d'actions au maître d'ouvrage.

D. Suivi opérationnel et coordination

Le titulaire assure un suivi opérationnel régulier en lien avec le titulaire du MGP.

À ce titre, il :

- Organise et anime des réunions de suivi à une fréquence adaptée aux enjeux du projet, a minima semestrielle,
- Participe aux réunions spécifiques liées aux périodes clés d'exploitation (mise en service, saison de chauffe, bilans annuels, etc.),
- Établit les ordres du jour et rédige les comptes rendus des réunions,
- Assure le suivi des actions décidées.

Durant les premières années d'exploitation, une attention particulière est portée à la phase de montée en régime des installations.

E. Relevés contradictoires et contrôle des données

Le titulaire réalise des vérifications ponctuelles des données d'exploitation.

À ce titre, il :

- Procède à des relevés contradictoires des compteurs énergétiques et fluides avec le titulaire du MGP,
- Vérifie la cohérence entre les relevés terrain et les données reportées,
- Identifie les éventuelles anomalies de comptage ou de remontée d'informations.

F. Reporting et livrables

Le titulaire assure un reporting régulier auprès du maître d'ouvrage.

À ce titre, il :

- Produit des notes de synthèse à l'issue des analyses réalisées,
- Élabore des rapports d'analyse détaillés des performances,
- Établit un rapport annuel de performance comprenant :
 - o Les données consolidées à l'échelle de l'année civile,
 - o Une comparaison avec les années précédentes,
 - o L'analyse de l'atteinte des objectifs contractuels,
 - o L'identification des écarts et de leurs causes,
 - o Des recommandations d'amélioration.

G. Accompagnement du maître d'ouvrage

Le titulaire assiste le maître d'ouvrage dans le pilotage du marché.

À ce titre, il :

- Apporte une aide à la décision sur les aspects techniques et énergétiques,
- Facilite l'interprétation des données d'exploitation,
- Identifie les points de vigilance nécessaires à la poursuite de l'exploitation.

H. Rapport de fin de mission

À l'issue de la phase d'exploitation-maintenance, le titulaire établit un rapport de fin de mission.

Ce rapport comprend :

- Une analyse globale des performances sur la durée du marché,
- Un retour d'expérience sur l'exploitation des installations,
- Des propositions d'amélioration technique et énergétique,
- Une estimation des gains potentiels et des coûts associés,
- L'ensemble des données énergétiques, environnementales et de performances nécessaires.

I. Fin de mission

La mission est réputée achevée à l'issue de la phase d'exploitation-maintenance du MGP, après :

- Production du rapport de fin de mission,

- Validation par le maître d'ouvrage de la bonne exécution des prestations.

ARTICLE 3 - MODALITE D'EXECUTION DES PRESTATIONS

3.1 Délais d'exécution des missions

Elément du contrat	Délai
Phase 1 - Conception	
Remise des rapports motivés et détaillés	5 jours après réception des dossiers par l'AMO
Phase 2 - Réalisation	
Production de rapports d'analyse	1 semaine après réception des dossiers ou visite par l'AMO
Analyse de variantes	3 jours après réception de la proposition de variante par l'AMO
Phase 3 – Exploitation-Maintenance	
Rapport d'analyse des résultats	15 jours à compter de la réception par l'AMO du rapport
Rapports annuels de performance	20 jours à compter de la date d'anniversaire de la réception des travaux
Rapport de fin de mission	20 jours à compter de la fin de l'exploitation-maintenance
Autres	
Transmission de tout document non mentionné précédemment	1 semaine
Compte-rendu de réunion	3 jours ouvrés suivant la réunion
Transmission des éléments de rendu	3 jours ouvrés avant chaque réunion

3.2 Moyens fournis au titulaire du marché

Le maître d'ouvrage mettra à disposition du titulaire du marché les documents dont il dispose. Il lui fournira toutes les informations nécessaires, ainsi que les introductions auprès de leurs partenaires pour mener à bien l'étude.

Ces renseignements ou autres documents, ne peuvent, sans autorisation expresse du pouvoir adjudicateur, être communiqués à des tiers. Le titulaire du marché s'engagera à n'utiliser les données transmises que dans le cadre de l'étude.

En particulier, le personnel du titulaire ainsi que, le cas échéant, celui des sous-traitants sont tenus à une obligation de confidentialité en ce qui concerne les informations qui lui sont communiquées pour l'exécution des prestations à réaliser, dans les conditions prévues à l'article 10 du CCAP.